



LA DÉMAGOGIE DU PANIER ANTI-INFLATION

Page 4



UNE « RÉFORME » ILLÉGITIME

Page 7



ALLEMAGNE - ENSEMBLE, NOUS POUVONS FAIRE PLUS !

Page 12

fédération des services publics

la cgt

Service Public

AVRIL/MAI/JUIN 2023 - N° 128 - 1 € - cgtservicespublics.fr

MAGAZINE

60 ANS
MAXI
C'EST
POSSIBLE

ON LACHE RIEN
ON AMPLIFIE !

"RÉFORME" DES RETRAITES

RETRAITE
ABROGATION

+NOMBREUX
+FORTS

Distribuez-moi !



Cher lecteur, chère lectrice, afin d'utiliser au mieux l'argent de vos cotisations, nous avons engagé un travail de réduction des coûts de production de votre journal. Pour cela, nous avons notamment réduit fortement l'épaisseur du papier et modifié légèrement le format. Par ailleurs, dans un souci d'impact minimal sur l'environnement, ce journal est imprimé par un imprimeur labellisé « Imprim'vert ». Les encres utilisées sont végétales et le processus d'impression n'utilise pas de produits toxiques. Cette démarche de respect de l'environnement, nous y prêtons attention pour l'ensemble de nos productions.



Sommaire

03 | Éditorial

04 | Actualité sociale

La démagogie du panier anti-inflation

06 | Quand déclarer ses revenus en 2023?

07 | Dossier - Une « réforme » illégitime

11 | 100 jours de zbeul et de grévilla | Les casseroles, un symbole de lutte

12 | International - Augmentation historique des salaires dans les services publics en Allemagne « Zusammen geht mehr »

13 | Actualité sociale - 53^e congrès de la CGT du 27 au 31 mars

14 | Retraité-es - Retrouvons le goût de la lutte collective contre la réforme des retraites ET pas que...

15 | À lire, à voir



RESTONS EN CONTACT ET INFORMÉ-ES

Abonnement à notre lettre hebdomadaire électronique

<https://www.cgtservicespublics.fr/spip.php?page=lettreinfo>



Service Public **la cgt**
MAGAZINE



ÉDITEUR DE LA PUBLICATION :
FÉDÉRATION CGT DES SERVICES PUBLICS

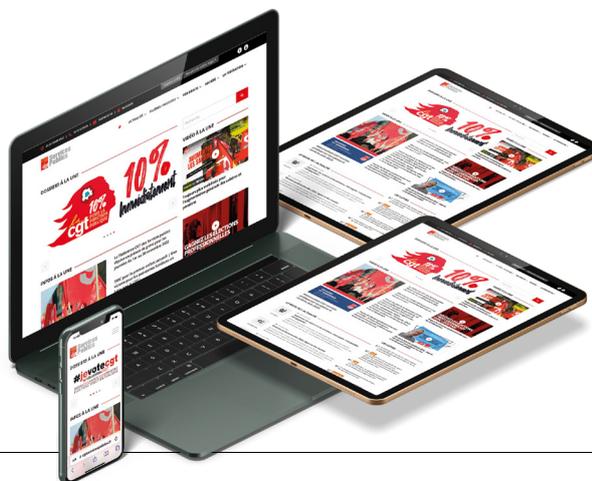
ADRESSE POSTALE : 263, rue de Paris
Case 547 - 93515 MONTREUIL CEDEX
TÉL. : 01 55 82 88 20 - FAX : 01 48 51 98 20
COURRIEL : fdsp@cgt.fr
SITE : www.cgtservicespublics.fr

DIRECTEUR DE PUBLICATION :
Jef LAIR

CRÉDITS PHOTOS :
Sauf mention expresse
© FDSP CGT

IMPRESSION, ROUTAGE :
RIVET PRESSE ÉDITION SARL
SIRET : 405 377 979 00019
ADRESSE POSTALE : BP 15577
24 rue Claude-Henri Gorceix
87022 Limoges CEDEX 9
TÉL. : 05 55 04 49 50 - FAX : 05 55 04 49 60
accueil@rivet-pe.com

AUTRES MENTIONS :
DÉPÔT LÉGAL : À parution
ISSN : 1148-2370
COMMISSION PARITAIRE : 1224 S 07102
Périodicité : trimestriel





Mobilisé·es et uni·es pour gagner

La question des retraites est le sujet qui rassemble toutes et tous les travailleuses et travailleurs. La lutte inédite menée depuis le 19 janvier le démontre une fois de plus.

Depuis plusieurs années, les gouvernements successifs ont mis en place des « réformes » qui ont pour conséquences de détruire notre système de retraite et de remettre en cause nos droits acquis.

Après une tentative avortée en 2019 de « réforme » de notre système de retraite, le gouvernement a utilisé plusieurs outils législatifs de la constitution pour passer en force cette « réforme ».

Pour cela, il a utilisé un projet de loi de financement rectificative de la Sécurité sociale afin d'accélérer le processus législatif et de pouvoir utiliser le dispositif du 49.3 (dispositif qui peut être utilisé indéfiniment dans un PLF ou PLFSS).

Il s'est également appuyé sur la réforme Touraine, qui prévoyait de passer la durée de cotisations de 40 à 43 ans pour le secteur privé et public, votée en 2013.

Bref, en usant de stratagèmes

grossiers, le gouvernement a accéléré l'application de la réforme Touraine, mais également rayé d'un trait de plume le statut des électriciens gaziers et leur système de retraite pionnier.

Le prétexte fallacieux d'absence de financements (existant dans un seul scénario du COR sur 4 scénarii), le processus accéléré pour empêcher le débat et passer en force, l'absence de processus de négociations avec les organisations syndicales alors que depuis 2008 tout dépôt de préavis de grève nécessite l'ouverture de négociations... tout cela illustre de graves atteintes à la démocratie sociale.

L'usage de la force et d'interdictions diverses pour empêcher la contestation et la manifestation de cette dernière, l'usage des réquisitions afin d'empêcher l'utilisation du droit constitutionnel du droit de grève sont des outils utilisés par une démocratie malade et signe la fin d'un processus que les travailleuses et travailleurs souhaitent profondément renouveler.

Face à cette « réforme » injuste, la CGT a engagé une lutte sans relâche depuis plus de 3 mois.



Natacha POMMET
Secrétaire générale
Fédération CGT
des Services publics

Les salarié·es ont organisé des manifestations, des grèves, des blocages et des actions diverses pour faire entendre leur voix.

Nous sommes convaincu·es que nous devons continuer à nous mobiliser et à nous battre pour nos droits, nos salaires, nos pensions et notre avenir. Nous sommes déterminé·es à soutenir et améliorer notre système de retraite par répartition permettant un départ à la retraite à 60 pour toutes et tous et des départs anticipés à 50 ou 55 ans pour les catégories actives avec une pension minimum au SMIC.

C'est pourquoi nous devons rester mobilisé·es et uni·es pour faire entendre notre voix, pour défendre nos droits et en obtenir de nouveaux. Nous ne lâcherons rien et ne reculerons devant aucune attaque.

**Ensemble, nous pouvons
gagner cette bataille !**



LA DÉMAGOGIE DU PANIER ANTI-INFLATION

Depuis mars, et pour quatre mois, l'exécutif entend mettre en place ses paniers anti-inflation en invitant la grande distribution à commercialiser une référence à prix bas dans 50 familles de produits. Un cadeau à l'industrie agroalimentaire qui n'améliorera vraisemblablement pas la vie des Français.

QU'EST-CE QUE LE PANIER ANTI-INFLATION ?

À la mi-janvier, la ministre déléguée au Commerce, Olivia Grégoire, a promis de défendre le pouvoir d'achat des consommateurs-rices avec la création le 1^{er} mars d'un panier contenant 50 produits « vendus au meilleur rapport qualité-prix », notamment cinq fruits et légumes, dont trois bios, du poisson et de la viande rouge ou blanche. Une mesure qui paraît indispensable alors que la hausse des prix alimentaires a atteint 15,8 % sur un an, selon l'Insee. La mise en place de ce panier anti-inflation n'est pas obligatoire. Le Ministère du Commerce évoque un engagement volontaire des distributeurs plutôt que des dispositions législatives ou réglementaires contraignantes. Chaque enseigne est donc libre de choisir le contenu du panier et de se retirer à tout moment de cette mesure.

OÙ EN EST-ON DE L'INFLATION ?

Les produits alimentaires sont les premiers produits concernés par l'inflation, c'est le sucre qui remporte la « palme » : son prix a, en effet, augmenté de plus de 46 % sur une année ! Suivent ensuite les légumes frais (+ 23,2 %), le beurre (+ 21,6 %) et les œufs (+ 20,3 %)*. Pour les ménages, cela pourrait représenter un surcoût moyen de 790 euros par rapport aux mêmes courses en 2021. « 45 % des Français sont aujourd'hui fragilisés par la hausse des prix, soit 25 points de plus qu'en mai dernier. Ils sont 13 millions de foyers à être très justes au niveau finances et près de 3 millions qui ne s'en sortent plus du tout ».

QUI DÉCIDE DES PRIX ?

Confrontés à la hausse des coûts des matières premières et de l'énergie, les industriels augmentent les prix. Des né-

gociations annuelles menées entre les industriels et la grande distribution ont déterminé les hausses à prévoir pour les Français-es. Dans la presse, on évoque des augmentations jusqu'à 40 % de hausse sur de nombreux articles. « Les marques de distributeurs ont déjà augmenté leurs prix l'an dernier. Le rattrapage va venir de ce que l'on appelle les grandes marques », précise le journaliste de 60 Millions de Consommateurs, Lionel Maugain.

La loi oblige les distributeurs à ne pas descendre sous le seuil des 10 % de marge pour tous les produits alimentaires, afin d'éviter qu'ils se livrent à une spéculation potentiellement dangereuse pour les fournisseurs. Cette loi inflationniste frappe durement les produits « premiers prix ».

UN IMPACT SUR LES PLUS FRAGILES

Les chiffres atténuent une situation plus violente puisqu'ils invisibilisent le fait que, pour les plus modestes, cette inflation est encore plus élevée. En effet, les produits ayant le plus augmenté sont les produits



premiers prix et les marques distributeurs, ces derniers ayant proportionnellement un coût des matières premières plus élevé. Ainsi, les consommateurs-rices les plus pauvres, qui étaient déjà contraint-es avant la crise d'acheter des produits bas de gamme, sont davantage touché-es par la hausse des prix. Une double peine. La directrice de recherche à l'Inrae (Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement), experte en nutrition, Nicole Darmon, explique qu'avec l'augmentation des prix, de moins en moins de consommateurs-rices pourront s'acheter des fruits et légumes. Or, ce sont les éléments de base d'une alimentation saine à forte valeur nutritionnelle. Tout est devenu « cher ».

Avec le coût de certains ingrédients qui monte en flèche, les industriels sont tentés d'économiser sur leur budget

en remplaçant les composants de leurs produits par des éléments encore moins chers, moins gustatifs et moins nutritifs. C'est ce qu'on appelle le « cheapflation » (mix de « cheap » ou bas de gamme avec inflation).

C'est une pratique récente venant des États-Unis qui s'est étendue jusqu'en Europe et qui risque de se répandre un peu plus avec l'inflation. Cette autre conséquence de la récession représente le principal recours des grandes enseignes afin de conserver leur marché et leurs marges. En bref, rien qui tend vers une alimentation saine et équilibrée. Aujourd'hui, privilégier les produits gras et moins digestes à une alimentation saine est plus une nécessité qu'un choix. L'inflation n'influe pas seulement sur les salaires et le pouvoir d'achat, mais aussi sur la qualité des produits vendus en rayon et du régime alimentaire des

consommateurs-rices et donc sur la santé. Le gouvernement préfère s'en remettre à la bonne volonté des grandes enseignes de supermarchés. Dans l'idéologie au pouvoir, l'action publique et les services publics se retrouvent remplacés par Super U, Carrefour, Leclerc, et autres. Ces grandes enseignes n'hésitent pas à tromper les consommateurs-rices en affichant du bleu blanc rouge sur les produits transformés en France qui entrent dans ce panier car elles omettent de préciser que la matière première est souvent importée. C'est notamment le cas pour la volaille de piètre qualité en provenance du Brésil et d'ailleurs utilisée dans les plats préparés. Voilà qui aboutit encore à augmenter le déficit de notre commerce extérieur au détriment de la souveraineté alimentaire de notre pays, laquelle passe aussi par une juste rémunération du travail de nos paysan·nes.



*CHIFFRES INSEE

<https://www.insee.fr/fr/accueil>



MERCI AUX CAMARADES D'INDECOSA POUR LEURS ANALYSES

<https://indecosa.fr/comment-stopper-la-hausse-des-prix-alimentaires/>



SUR LE SITE DE LA FÉDÉRATION, LE DOSSIER RÉMUNÉRATIONS

<https://www.cgtservicespublics.fr/vos-droits/carrieres-remunerations/remunerations/>

PROPOSITIONS DE LA CGT

Mettre fin aux dispositions de la loi Egalim qui obligent les enseignes de distribution à réaliser une marge « minimale » de 10 % sur les produits alimentaires ;

Une composition du panier plus conséquente qui couvre réellement les besoins des consommateurs-rices, y compris les plus démunis ;

Rendre obligatoire la mise en œuvre du panier anti-inflation.

Pour protéger réellement le budget des familles, il faut augmenter les salaires.

L'urgence est au **rétablissement de l'échelle mobile**, soit l'**indexation des salaires** sur la hausse des prix, au **rattrapage des pertes subies** depuis des années, de l'inflation 2022 à l'anticipation de l'inflation 2023, à l'**appropriation par les travailleurs-euses des gains de productivité** drainés et confisqués par la Finance.



QUAND DÉCLARER SES REVENUS EN 2023 ?

La déclaration de revenus en ligne est obligatoire pour tous les contribuables, à condition que leur résidence principale soit équipée d'un accès à Internet. La date limite des déclarations varie en fonction du support utilisé et du lieu d'habitation des contribuables.



Toutefois, si le-la contribuable estime ne pas être en mesure de le faire, il-elle peut continuer à utiliser une déclaration papier. Cette tolérance administrative concerne notamment les personnes âgées et handicapées. Il faut préciser sur la déclaration papier que le-la déclarant-e n'est pas en mesure de la souscrire par voie électronique. Il en est de même pour les personnes domiciliées dans un territoire où la desserte numérique est insuffisante.

DÉCLARATION PRÉIMPRIMÉE PAPIER

Les déclarations préremplies seront envoyées aux contribuables entre le 6 et le 25 avril. La date limite de dépôt de la déclaration au **format papier est fixée au lundi 22 mai 2023 à 23h59** (y compris pour les résident-es Français-es à l'étranger), le cachet de La Poste faisant foi. Précisons que le-la contribuable doit continuer à joindre à sa déclaration

papier tous les documents établis directement par ses soins, comme la liste détaillée de ses frais réels, les engagements de louer dans le cadre de dispositifs d'investissement immobilier locatif...

DÉCLARATION EN LIGNE

L'ouverture du service de déclaration en ligne sur www.impots.gouv.fr a eu lieu le **jeudi 13 avril 2023**. Il est accessible 7/7 jours et 24/24 heures. Les contribuables qui choisissent de déclarer leurs revenus sur Internet bénéficient d'un délai supplémentaire avec trois dates limites en fonction du département de leur résidence principale au 1^{er} janvier :

- le jeudi 25 mai 2023 à 23h59 pour les habitant-es des départements numérotés de 01 à 19 et pour les résident-es à l'étranger ;
- le jeudi 1^{er} juin 2023 à 23h59 pour les habitant-es des départements numérotés de 20 à 54 ;
- le jeudi 8 juin 2023 à 23h59 pour les habitant-es des départements numérotés de 55 à 974/976.

EN SAVOIR + ...

... sur la déclaration en ligne, sous format papier, consulter la VO IMPÔTS 2023, pages 10 à 12, paragraphes 28 à 54.





RETRAITES UNE « RÉFORME » ILLÉGITIME

En France, le système des retraites n'est pas en danger.

Le gouvernement a passé en force une « réforme » brutale et injuste pour résorber le déficit des retraites qui s'élèverait à 12 milliards d'euros en 2027, 13,5 milliards à l'horizon 2030, selon les prévisions du Conseil d'orientation des retraites (COR) qui reconnaît lui-même le déficit temporaire avec, à terme, un retour à l'équilibre. Il n'y a pas de problème budgétaire à court terme pour financer les retraites. Le

système, dans son ensemble, dispose de 200 milliards d'euros de réserves et les leviers d'action pour financer la retraite à 60 ans (50 et pas au-delà de 55 ans pour les métiers pénibles) et pour garantir 2000 euros de pension minimum existent. Pour la CGT, les leviers d'action pour assurer le financement pérenne des retraites sont nombreux. Ils ne passent certainement pas par la « réforme » vio-

lente et injuste que le gouvernement veut imposer. Pour financer de meilleures pensions et la retraite à 60 ans, les solutions existent. Il faut augmenter les salaires, créer des emplois, mettre à contribution les dividendes, assurer l'égalité salariale, passer aux 32 heures de travail hebdomadaire... À l'évidence, la question des retraites ne peut se penser sans lien avec la création et la répartition des richesses. Le gouvernement refuse d'en débattre. Dans ce contexte, et malgré l'union des

organisations syndicales qui, depuis le 19 janvier, appellent à lutter pour le retrait du projet de loi sur la « réforme » des retraites et les millions de manifestant-es qui, depuis des mois, font grève et manifestent dans le calme et la dignité, le président de la République a confirmé, le mercredi 22 mars, le maintien de la loi sur le passage à 64 ans et les 43 années de cotisations, et ce alors même que la présentation de l'article 49.3 à l'Assemblée nationale avait donné lieu à la proposition d'une motion de censure transpartisanne à laquelle il avait manqué seulement 9 voix pour obtenir la majorité nécessaire afin de renverser le gouvernement.

LA « RÉFORME » DES RÉGIMES DE RETRAITE CENSURÉE PAR LA MOBILISATION MASSIVE

Dès l'annonce, le 16 mars, du recours à l'article 49.3 de la constitution par le gouvernement sur le projet de loi retraites, véritable déni de démocratie, une onde de colère a provoqué de nombreuses actions spontanées ou organisées en quelques heures afin de permettre à la population de continuer à faire entendre sa voix. Cependant, au lieu d'écouter cette colère, le gouvernement a pris la décision de l'ignorer, voire de la réprimer. Pas de limite dans le mépris ! Le 23 mars, le monde du travail et la jeunesse ont répondu à la prise de parole du président Macron qui a consisté, une fois de plus, à insulter les millions de personnes en désaccord avec sa loi retraite. La colère n'a pas faibli ! L'attitude et les propos hors-sol et offensants du président de la République l'ont renforcée. Elle s'est traduite par une déferlante de manifestant-es pour exiger le retrait de cette « réforme » des retraites injuste.

Plus de 3,5 millions de manifestant-es, dans les 262 manifestations recensées ce jour-là et toutes les initiatives organisées partout sur le territoire depuis l'adoption de la réforme à coups de 49,3, démontrent le rejet, l'écœurement d'une grande majorité de la population face à un gouvernement sourd. Le mardi 28 mars dernier, ce sont encore plus de deux millions de travailleuses et travailleurs, jeunes et retraité-es qui se sont mis



en grève et ont manifesté contre la « réforme » des retraites.

Le processus de mobilisation a donné lieu à des grèves reconductibles dans différents secteurs professionnels et à des opérations de blocage : collecte des déchets, raffineries, énergie, transports, industrie, culture, finances publiques, douane, Cour des comptes... Enfin, les grèves portant, bien entendu, le rejet de la loi retraite ont permis, aussi, d'arracher des augmentations générales des salaires dans de très nombreuses entreprises, avec des gains importants pour les travailleurs et travailleuses.

DANS NOTRE FÉDÉRATION, LES TERRITORIAUX-ALES ONT CONTRIBUÉ AUX ACTIONS DE BLOCAGE

Parmi les manifestant-es, il y a beaucoup de nos camarades territoriaux-ales.

À Paris, Orléans, Nantes ou encore Saint-Brieuc..., nous avons constitué des relations inédites par leur qualité avec nos camarades de la Fédération Nationale Mines Énergie, qui interviennent dans les incinérateurs, et nos camarades de la collecte des déchets du privé. À Paris, c'est un véritable état-major de la lutte qui s'est constitué intégrant les trois Fédérations concernées avec les Unions Départementales CGT et la Coordination Syndicale Départementale CGT de la Petite Couronne. Nous avons pu mener des initiatives concertées, préparées en commun et, grâce aux dispositifs mis en œuvre, maintenir un haut niveau de mobilisation. Nous avons, par exemple, recensé plus d'une vingtaine de sites où les agent-es de la filière déchets, traitement et assainissement sont parti-es en grève.

CHARGES POLICIÈRES, NASSES, INTERPELLATIONS MASSIVES :



LA VIOLENCE SE JOINT AU DÉNI DÉMOCRATIQUE

Après trois mois d'un mouvement social exemplaire et inédit depuis 50 ans, très largement soutenu par la population, et un parcours parlementaire chaotique, Macron, niant toute légitimité au peuple et à nos revendications, a choisi de répondre par la violence.

Dans ce contexte, la répression policière lors de nos actions a été encore plus à l'œuvre avec son lot de gazages, de charges policières, d'interpellations, de mises en garde à vue.

Face aux régressions sociales, les militant-es de la CGT sont à l'offensive et de tous les combats. Le gouvernement et le patronat nous ont « déclaré la guerre » parce que nous n'acceptons pas d'accompagner ces régressions. En criminalisant toutes les formes d'action syndicale, ils tentent de nous faire taire : condamnations injustes de militant-es qui se battent pour conserver leur emploi ou exprimer leur colère légitime par des moyens pacifiques, poursuites pénales pour manifestation non déclarée, pour distribution de tracts, pour participation à un attroupement... autant d'exemples parfaitement scandaleux qui montrent à quel point le patronat, le pouvoir politique et judiciaire sont main dans la main pour étouffer toute contestation sociale. D'ailleurs, le rapporteur général des Nations Unies s'inquiète de la situation en France et suit de très près les manifestations en cours. Il rappelle que « les manifestations pacifiques sont un droit fondamental que les autorités doivent garantir et protéger. Les agents des forces de l'ordre doivent les faciliter et éviter tout usage excessif de la force ». La Commission nationale consultative des droits de l'homme s'inquiète, quant à elle, de certains agissements des forces de l'ordre observés en particulier depuis le jeudi 16 mars et le 1^{er} Mai, l'ONU a de nouveau épinglé la France : le Conseil des droits de l'homme a dénoncé la « répression disproportionnée » des manifestations, « l'usage excessif de la force », le « nombre élevé » d'arrestations et de gardes à vue et « les blessures graves » résultant de l'action des policiers. Il

Toujours unis, nombreux et déterminés pour le retrait et pour le progrès social

2,3 millions de jeunes, de salarié.es et de retraité.e.s ont défilé partout en France, faisant de ce 1^{er} mai 2023 un des plus importants de notre histoire sociale. Une centaine de syndicalistes des 5 continents ont rejoint notre manifestation parisienne en soutien à la mobilisation française. Parmi eux, étaient présent.e.s Esther Lynch, secrétaire générale de la CES et Luc Triangle, secrétaire général de la CSI. Cette 13^{ème} journée unitaire contre la réforme des retraites démontre la détermination des travailleuses et travailleurs à faire échec à cette réforme des retraites. Depuis plus de 3 mois, des records sont battus tant par le nombre de manifestant.e.s que par le nombre de grévistes dans le public comme dans le privé.

Malgré cela, l'exécutif a enchaîné les passages en force : refus de recevoir les syndicats, utilisation du 49-3, promulgation immédiate malgré la censure partielle du Conseil constitutionnel... La décision du Président de la République de maintenir sa réforme malgré l'opposition quasi unanime de la population crée une défiance profonde. L'intersyndicale dénonce, une nouvelle fois, solennellement, ces décisions autoritaires qui ajoutent à la crise sociale une crise démocratique. L'intersyndicale a toujours refusé de céder à ces provocations et s'est attachée à maintenir une mobilisation pacifique, festive et populaire malgré des incidents parfois graves que nous déplorons.

Dans l'attente de la décision sur le RIP, l'intersyndicale se félicite de la proposition de loi d'abrogation de la réforme des retraites qui sera à l'ordre du jour le 8 juin prochain à l'Assemblée nationale. Cette proposition de loi permettra pour la première fois à la représentation nationale de se prononcer par un vote sur la réforme des retraites.

Nous appelons unitairement nos organisations à aller rencontrer les députés partout pour les appeler à voter cette proposition de loi. Dans ce cadre, l'intersyndicale appelle à multiplier les initiatives avec notamment une nouvelle journée d'action commune, de grèves et de manifestations le 6 juin prochain permettant à l'ensemble des salariés de se faire entendre des parlementaires.

Depuis 6 mois, les organisations syndicales de salariés font de nombreuses propositions, notamment en matière de financement, pour renforcer notre système de retraite par répartition et le rendre plus juste.

Le gouvernement a annoncé l'ouverture d'un cycle de concertations sans que l'objet ni le cadre ne soient précisément fixés. Les organisations syndicales de salarié.e.s rappelleront leur refus de la réforme des retraites.

Elles travailleront à des propositions intersyndicales communes mettant à contribution les employeurs, pour que les préoccupations des salarié.e.s soient enfin prises en compte, en matière de salaires, de conditions de travail, de santé au travail, de démocratie sociale, d'égalité F/H et d'environnement notamment. La défiance est profonde et le dialogue ne pourra être rétabli que si le gouvernement prouve sa volonté de prendre enfin en compte les propositions des organisations syndicales.

Le 2 mai 2023

- **Communiqué intersyndical : Toujours unis, nombreux et déterminés pour le retrait et pour le progrès social**
- **Appel des organisations de la CGT | A l'offensive pour gagner l'abrogation de la loi retraites et la satisfaction des revendications !**

<https://www.cgtservicespublics.fr> -> Vos droits / Protection sociale / Retraites / Réforme des retraites 2023 / Communiqués, déclarations, cptes rendus, interventions CGT et intersyndicaux



Journée internationale des travailleuses-euses - Déclaration du 1^{er} mai de l'ISP : les grèves doivent continuer !

<https://www.cgtservicespublics.fr> -> Société / International / ISP (Internationale des Services publics)

recommande donc que les agent-es des services de police de tous rangs reçoivent une formation complète sur les droits humains mettant l'accent sur les conduites et les mesures nécessaires et proportionnées dans une société démocratique.

**MASSIF, UNITAIRE, DÉTERMINÉ :
UN 1^{ER} MAI HISTORIQUE
POUR GAGNER LE RETRAIT**

Le 1^{er} Mai, 2,3 millions de jeunes, de salarié-es et de retraité-es ont défilé partout en France, faisant de ce 1^{er} Mai 2023 un des plus importants de notre histoire sociale. Ce 1^{er} Mai était aussi une journée de solidarité internationale pour la paix entre les peuples et nous manifestations aussi pour dire notre refus des idées d'extrême droite, du racisme et pour résister à celles et ceux qui distillent le poison de la division. À Paris, des dirigeant-es

Une fois de plus, ce sont **les femmes** qui seront les **grandes perdantes** de cette réforme : elles sont aujourd'hui 40 % à partir à la retraite avec une carrière incomplète et 30 % à travailler à temps partiel.

syndicaux·ales du monde entier étaient présentes pour montrer leur solidarité avec notre mobilisation. Nous avons donc été très nombreuses et nombreux à participer à cette journée exceptionnelle pour maintenir la pression sur le gouvernement et le patronat afin que la loi ne soit pas appliquée, mais aussi pour l'augmentation de nos salaires et nos pensions. En pleine bataille des retraites, la formidable réussite de cette journée internationale des travailleurs et travailleuses, où a défilé l'intersyndicale, a ouvert des opportunités nouvelles au mouvement social.

RIEN LACHER, TOUT PRENDRE !

Sans surprise, le Conseil constitutionnel a décidé, le 3 mai, de dire non au deuxième projet de référendum d'initiative partagée. Alors, reste l'échéance du 8 juin avec l'examen de la proposition de loi d'abrogation du texte retraites (suppression de l'article 7 et renvoi vers une conférence sociale de financement de la retraite) déposée par le groupe LIOT. Le vote aura lieu à la majorité des présentes, il est atteignable. Dans ce contexte et à l'appel de l'inter-

syndicale, nos organisations iront généralement rencontrer les député·es partout pour les appeler à voter cette proposition de loi et multiplieront les initiatives avec, notamment, **une nouvelle journée d'action commune de grèves et de manifestations le 6 juin prochain** permettant à l'ensemble des salarié·es de se faire entendre des parlementaires.



LE SAVIEZ-VOUS ?

Au 1^{er} janvier 2023, un·e agent·e de catégorie A au 1^{er} échelon a un traitement indiciaire de 179 euros au-dessus du SMIC, pour un·e agent·e de catégorie B, la différence est de 14,55 euros au-dessus du SMIC et pour un·e agent·e de catégorie C, elle est de 7 euros (en 2006, un·e agent·e de catégorie C au 1^{er} échelon percevait un traitement de 77 euros supérieur au SMIC).

TRAVAILLER PLUS LONGTEMPS, VOIR LE TEMPS PASSÉ À LA RETRAITE DIMINUER... ET MOURIR PLUS VITE ! LE VOILÀ LE PROGRAMME !

Après le vol des congés, après la remise en cause de notre droit à la carrière, **maintenant, le gouvernement voudrait nous voler plus de 700 jours de retraite.**

Pour les fonctionnaires territoriaux et les agent·es des établissements publics, la réforme des retraites voulue par Emmanuel Macron s'inscrit dans la continuité de la Loi de Transformation de la Fonction Publique. Elle est aussi à mettre en relation avec les projets de refonte des grilles, des carrières et rémunérations.

On peut en être sûr, dans leur quasi-totalité, les agent·es condamnés à deux ans supplémentaires ne pourront bénéficier d'aucun avancement et se verront bloqué·es sur le dernier grade de leur carrière deux ans supplémentaires. Cette réforme s'inscrit dans une austérité programmée pour l'ensemble des services publics afin d'en accélérer la dégradation pour favoriser les entreprises privées qui cherchent à s'accaparer les marchés potentiellement juteux des services publics.

Pas besoin de sortir de l'école alsacienne ou de l'ENA pour savoir que l'équilibre financier de notre système de retraite fondé sur la répartition dépend en grande partie du niveau de l'emploi public et de la rémunération des fonctionnaires.

Le gouvernement prétend que sa réforme des retraites permettrait d'économiser 22,1 milliards en 2035. On nous parle de déficits de 12 milliards d'euros. Les projections des experts du COR, lorsqu'elles ne plaisent pas au gouvernement, sont balayées du revers de la main. Et, dans le même temps, des sommes faramineuses sont consacrées à la destruction de la planète : 413 milliards d'euros pour la loi de programmation militaire jusqu'en 2030 !

=> Les dépenses publiques sont passées de 35 % du PIB en 1960 à 45 % en 1980 et à 60 % du PIB en 2021. Vu l'état de dégradation de nos services publics, on est en droit de se demander où est passé l'argent ! En 1995, les aides publiques aux entreprises représentaient 5,2 % du PIB (soit 90 milliards) pour monter à 200 milliards d'euros par an en moyenne depuis 2010 (9 % du PIB).

L'ONU ÉPINGLE DE NOUVEAU LA FRANCE

Le Conseil des droits de l'homme a dénoncé la « répression disproportionnée » des manifestations, « l'usage excessif de la force », le « nombre élevé » d'arrestations et de gardes à vue et « les blessures graves » résultant de l'action des policiers. Il recommande donc que les agent·es des services de police de tous rangs reçoivent une formation complète sur les droits humains mettant l'accent sur les conduites et les mesures nécessaires et proportionnées dans une société démocratique.



100 JOURS DE ZBEUL ET DE GRÉVILLA LES CASSEROLADES, UN SYMBOLE DE LUTTE

Taper sur une casserole est redevenu un moyen d'expression politique populaire que les arrêtés préfectoraux illégaux, pris au nom de « la prégnance de la menace terroriste sur le territoire national », tentent d'éloigner, faute de pouvoir les faire taire.

Le premier anniversaire du second quinquennat d'Emmanuel Macron a été accueilli à grand bruit. Pour l'occasion, plus de 350 concerts de casseroles, selon le recensement d'Attac, ont été organisés à travers la France contre la « réforme » des retraites.

Sous sa forme politique, la tradition remonte au début de la Monarchie de juillet, dans les années 1830, comme l'a expliqué l'historien Emmanuel Fureix, sur France Culture. « *Ce sont essentiellement les républicains, opposants au régime de Louis-Philippe, qui cherchent à faire entendre leur voix, en empruntant en réalité à un rituel coutumier du Moyen Âge.* »

Au XIX^e siècle, « *ils deviennent des instruments de justice populaire, d'expression d'une opinion par des gens qui n'ont pas voix au chapitre* », rappelle Emmanuel Fureix qui voit dans la casserole « *l'instrument du prolétaire, un symbole* ». À l'époque, le pays compte quelque 200 000 électeurs du fait du suffrage cen-

sitaire et de l'exclusion des femmes. Près de deux siècles plus tard, 48,7 millions de citoyen·nes ont le droit de vote, ils-elles sont à 70 % opposé·es à la « réforme » des retraites, mais le gouvernement continue de passer en force.

Les Argentin·es les utilisent face à la crise économique de 2001, les Islandais·es en 2008 pour obtenir la démission de leur gouvernement après la crise financière, les étudiant·es québécois·es en 2012 contre la hausse de leurs frais de scolarité, ou encore leurs homologues chilien·es en 2019 contre la hausse des prix...

Les « casseroles » sont aussi celles des politicien·nes empêtré·es dans les « affaires ».

On les retrouve en 2017 contre les ordonnances Macron, comme en 2016 contre la loi Travail. Cette fois, contre la « réforme » des retraites, l'opération lancée pour accueillir l'allocution du chef de l'État le 17 avril se démultiplie et aucun déplacement de ministre n'y échappe.

**CHANTONS AUSSI LA CASSEROLE !
(SUR L'AIR DE LA CARMAGNOLE)**

<https://www.cgtservicespublics.fr/vos-droits/protection-sociale/retraites/reforme-des-retraites-2023/tracts-affiches-autocollants/article/chantons-la-casserole>



SOURCE :

<https://www.radiofrance.fr/franceculture/de-la-monarchie-de-juillet-a-francois-fillon-petite-histoire-de-la-casserole-comme-outil-politique-3995953>

ZUSAMMEN GEHT MEHR

ver.di

AUGMENTATION HISTORIQUE DES SALAIRES DANS LES SERVICES PUBLICS EN ALLEMAGNE

«ZUSAMMEN GEHT MEHR» ENSEMBLE, NOUS POUVONS FAIRE PLUS !

La Fédération CGT des Services publics donne la parole à Armin Duttine, notre camarade de Ver.di, Syndicat Unifié des Services.

Armin, les médias français ont parlé d'un accord salarial sans précédent pour les fonctionnaires allemands, de quoi s'agit-il ?

ARMIN

Le 22 avril 2022, sous l'impulsion de VER.DI, syndicat unifié des services et membre de la DGB, les 4 syndicats actifs dans les services publics ont signé un accord avec les employeurs du service public des communes et de l'État central.

De fortes augmentations de salaire ont été gagnées pour les fonctionnaires ! --> + 3 000 euros par agent-e pour compenser l'inflation jusqu'en juillet 2024, soit :

- + 1 240 euros en juin 2023 pour toutes et tous les fonctionnaires des communes et d'État ;
- + 220 euros mensuels à partir de juillet 2023, et ce jusqu'à février 2024 ;
- Revalorisation des grilles salariales de 200 à 240 euros à compter de mars 2024, soit une augmentation moyenne des grilles de salaires de 11,5 % et encore davantage pour les plus bas salaires.
- Des mesures significatives sont égale-

ment prises pour augmenter les salaires des « apprenti-es » ;

- La durée de l'accord collectif est de 24 mois, à savoir jusqu'à fin 2024.

Bravo, les camarades ! Quelle victoire exemplaire ! Nous avons entendu dire qu'il y a eu des grèves d'une ampleur sans précédent en Allemagne ces derniers mois. Pourrais-tu nous en dire davantage ?

ARMIN

Au total, il y a eu 4 « rounds » de négociations et un processus de conciliation. Nous avons dû mettre une pression énorme sur les employeurs pour gagner sur nos revendications !

Dès début 2023, de nombreuses grèves allant d'un à plusieurs jours ont éclaté dans tous les secteurs : des centaines d'assemblées générales se sont tenues, des grèves importantes ont eu lieu.

La pétition exigeant des augmentations de salaire a rassemblé des milliers de signatures !

En mars, des milliers d'agent-es de tous les secteurs étaient en grève : crèches,

hôpitaux, services de santé, éboueurs, traitement des déchets, services communaux des secours (pompiers), services administratifs, banques publiques... Sans oublier les fortes mobilisations à l'occasion des journées d'action de la jeunesse ou encore de lutte contre le changement climatique « Fridays for Future » (les « Vendredis du futur »).

Le 27 mars 2023, le niveau de mobilisation a été extraordinaire ! Plus de 300 000 manifestants ont répondu à l'appel à la grève et mobilisation des cinq syndicats de la confédération du DGB.

Les collègues des transports publics étaient en grève dans la moitié des régions en Allemagne : les services des transports fluviaux et maritimes, les services des autoroutes, les agent-es des aéroports... En parallèle, les collègues du syndicat des cheminots EVG étaient également en grève dans plus de 50 entreprises ferroviaires, dont la Deutsche Bahn. C'était le plus grand jour de grève en Allemagne depuis plus de 30 ans !

En Allemagne, comme dans d'autres pays européens, dont la France, la colère gronde et les grèves et manifestations s'amplifient à l'appel des syndicats. Qu'en penses-tu ?

ARMIN

En Allemagne, une grande partie de la population était solidaire avec les mobilisations et les grèves. Ces mouvements de lutte que nous avons conduits depuis le début de l'année ont attiré près de 80 000 nouveaux membres chez Ver.di. À l'occasion des assemblées générales, les camarades de ver.di ont également, dans leurs discours, souvent fait référence au combat des collègues en France contre la

« réforme » de la retraite et aux autres mouvements syndicaux actuellement en cours en Europe. **On peut vraiment dire « Tous ensemble, nous pouvons faire plus ! »**



53^e
la cgt / congrès
du 27 au 31 mars 2023
Clermont-Ferrand



Le 53^e Congrès confédéral s'est tenu du 27 au 31 mars 2023 à Clermont-Ferrand, dans un contexte de luttes contre la réforme des retraites. Sophie Binet a été élue secrétaire générale de la CGT.

942 délégué-es représentaient les syndicats CGT des entreprises et services publics de toute la France. Moment démocratique essentiel du syndicat, les délégué-es ont débattu des bilans d'activité et financier de la mandature écoulée. Ils ont travaillé sur le document d'orientation, feuille de route de la CGT pour la mandature qui s'ouvre.

Après plusieurs mois d'échanges dans les syndicats, la CGT s'engage à construire un syndicalisme de rupture sociale pour lutter contre les politiques libérales et financières et gagner de nouveaux droits, à développer ses forces et son audience électorale, pour élever et élargir le rapport de force.

Le document a été voté à 72,79 %.

Les délégué-es ont élu la nouvelle direction composée de 66 membres et sa nouvelle secrétaire générale, Sophie Binet. Dans ses conclusions, la nouvelle secrétaire générale a salué les camarades en grève depuis plusieurs semaines pour le retrait de la réforme des retraites.

Elle a remercié les camarades bénévoles qui ont assuré l'organisation du congrès et les délégué-es qui ont vécu une semaine difficile. Si le congrès s'est tenu sur une terre volcanique, « on a empêché l'éruption » a-t-elle insisté, et a regretté « qu'on soit parfois plus dur entre nous qu'avec les patrons ».

L'ambition est de retrouver des relations pacifiées grâce à notre culture de débats et notre culture de la lutte.

À partir du document d'orientation ambitieux, la CGT va lancer une grande campagne de syndicalisation, et porter la reconquête industrielle et le développement des services publics. Elle a souligné la marque de fabrique de la CGT : porter les questions sociales et environnementales en partant de nos métiers et notre travail dans le contexte



L'appel du congrès

<https://www.cgt.fr/actualites/france/53e-congres-cgt/appel-du-53e-congres-unies-et-rassemblees-dans-la-lutte>

ACTUALITÉ SOCIALE



Fin de congrès : la CGT a sa feuille de route
https://www.youtube.com/watch?v=CD_es5iscNo&t=13s



Âgée de 41 ans, Sophie Binet est la première femme élue à la tête de la CGT. Après avoir fait ses armes dans le syndicalisme étudiant au sein de l'Unef, où elle a pris part au combat victorieux contre le contrat première embauche (CPE) en 2006, elle a intégré l'éducation nationale comme conseillère principale d'éducation, en poste à Marseille (Bouches-du-Rhône) à partir de 2008, puis au Blanc-Mesnil (Seine-Saint-Denis). Elle a été élue secrétaire générale de l'UGICT, en 2014, responsabilité qu'elle a assumée en codirection avec Marie-José Kotlicki jusqu'en 2022.

de la mondialisation. La nouvelle secrétaire générale s'est félicitée de l'ambition de la CGT de lutter contre les violences sexistes et sexuelles et a remercié Philippe Martinez pour son engagement à la tête de la CGT.

RETROUVONS LE GOÛT DE LA LUTTE COLLECTIVE CONTRE LA RÉFORME DES RETRAITES ET PAS QUE...

Depuis 1968 où le gouvernement et le patronat ont tremblé et vacillé, tous les chantres du capitalisme ont méthodiquement détruit les ciments que sont la solidarité, la justice, l'égalité dans notre société.

Ces dirigeant·es ont poussé la libéralisation jusqu'à l'extrême, puis ont même inventé le néolibéralisme. Ils·elles se sont appuyé·es sur l'individualisme pour diviser les salarié·es. En promouvant des concepts de mérite, de premiers de cordée, de compétition, ils·elles ont détruit de nombreuses valeurs.

De la série Dallas à Koh-Lanta, l'empire médiatique confisqué par des patrons-financiers-politiciens-voyous nous abreuve d'émissions télévisées écœurantes. Nous déplorons leur succès, mais nous ne pouvons que constater que ceci démontre que notre société est imprégnée de ces « cancers » idéologiques. Ils rongent notre tissu social. À tel point que, partout dans ce monde, la division et le rejet de l'autre conduisent à la montée des idées racistes et xénophobes, de la critique du système de protection sociale, de l'invective sur les bénéficiaires des minima sociaux, de la dénonciation de l'autre...

Cette division généralisée a permis de détricoter méticuleusement toute conception collective.

Les salaires et les pensions ne sont pas épargnés par cette tendance.

Pire, à l'heure où l'inflation fait effondrer les pouvoirs d'achat, la revalorisation collective des rémunérations et des retraites est stigmatisée. Elle serait même responsable de la spirale inflationniste ! C'est pratique pour ne pas devoir s'expliquer sur la spéculation financière !

Les faibles augmentations de salaire depuis 2 décennies font que la part consacrée aux salaires est en diminution constante dans le produit intérieur brut (PIB).

Ce constat est plus accablant encore pour les rémunérations des fonctionnaires.

Depuis 17 ans, le point d'indice de la Fonction publique n'a été revalorisé que 2 fois. L'individualisation des primes a, par contre, été généralisée pour toutes les professions.

Les salaires et rémunérations des actifs·ves sont pourtant la base du montant de la future retraite. Nous assistons donc à une chute généralisée des pou-

voirs d'achat des salarié·es et pensionné·es tandis que le CAC40 passe de 6000 à plus de 7000 points en quelques mois, y compris dans cette période de lutte contre la « réforme » des retraites qui porte aussi l'individualisation de l'âge de cessation d'activité et de la capitalisation. Septième « réforme » des retraites depuis 1993 et 20 ans de gel des augmentations des salaires et des pensions qui sont profondément liés. Nous voyons bien qu'il ne s'agit pas de mesures structurelles, mais bien d'une volonté d'ultra-riches d'écraser les peuples par une économie capitalisme.

Mais nous ne serons pas défaitistes, car les luttes massives et durables de ces derniers mois sont peut-être révélatrices d'une prise de conscience que seul le mouvement collectif peut être la solution...

L'UNION FAIT LA FORCE !

Nous en continuerons la démonstration jusqu'à ce que le capitalisme passe à la casserole.





La lutte pas très classe

de David Snug

Dans cette série de 60 dessins, David Snug aborde avec humour questions de société et sujets d'actualité, mettant au centre de son propos la lutte des classes. Maître dans l'art de la punchline, du détournement et de la mauvaise foi, il pointe les travers de notre époque, épingle les puissants, les politiques, les stars de l'industrie culturelle et des médias, et dénonce les conformismes et le militantisme de façade (greenwashing, flexitarisme, etc.). Dans la veine situationniste, cette compilation de gags groucho-marxistes bouscule les consciences et questionne la notion d'engagement, sans oublier l'essentiel, nous faire rire !

Nada Editions, 72 p., 10€

La Haine de l'antiracisme

Alain Policar

Comment de nombreux acteurs politiques et intellectuels français en sont venus à considérer l'antiracisme comme une menace pour la République? Chercheur engagé, spécialiste des questions de racisme et d'identité, Alain Policar analyse l'essor historique de ce logiciel réactionnaire à l'origine de nouvelles formes de racisme. Structurée d'abord à l'extrême droite, cette haine de l'antiracisme est théorisée depuis la fin des années 1990 par des penseurs médiatiques en partie venus de la gauche : Laurent Bouvet, Pierre-André Taguieff, Nathalie Heinich, Brice Couturier, Michel Onfray ou Alain Finkielkraut. « Idéologie woke », « islamo-gauchisme » ou encore « néoféminisme », l'antiracisme viserait non seulement la laïcité mais les Blancs. Contre le républicanisme jambon-beurre ou la catho-laïcité, Alain Policar plaide pour un universalisme rénové qui pense l'unité du genre humain.

Textuel, 114 p., 18€



L'URGENCE

**C'EST D'AUGMENTER
LES SALAIRES
PAS L'ÂGE DE
LA RETRAITE**



**ABROGATION
DE LA LOI MACRON
DE RETRAITE À 64 ANS !**

**AUGMENTATION
DE 10 % DES SALAIRES
IMMEDIATEMENT !**

